

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
Affiché et consultable sur le site internet
(Extraits du PV – Les délibérations sont consultables en mairie)

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune des Epesses, dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit avril deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente des Epesses, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUNAY, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22 pour les délibérations 026 et 027. 23 à partir de la délibération 028

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 19

NOMBRE DE POUVOIRS : 2 pour les délibérations 0026 et 027. 3 à partir de la délibération 028

NOMBRE DE VOTANTS : 21 pour les délibérations 0026 et 027. 22 à partir de la délibération 028

DATE DE CONVOCATION : 8 avril 2021

Sont présents

Jean-Louis LAUNAY, Philippe ALBERT, Hélène POINGT-GASKA, Blaise BOURASSEAU, Stéphanie PELTIER, Nicolas FONTENEAU, Lise BERTRAND, François ROY, Valérie VERDON, Emmanuel JARNY, Axel BORDELAIS, Laëtitia BOUSSEAU, Marie-Thérèse BILLAUD, Éric BONHOMME, Marie-Josèphe BRIDONNEAU, Benoît JADAUD, Nathalie BIRON, Mickaël GODET, Magalie COUSSEAU.

A donné procuration

Madame Laurence SAMSON a donné procuration à Madame Stéphanie PELTIER.

Madame Sandra VOLONTE a donné procuration à Monsieur Philippe ALBERT.

Monsieur Paul BILLEAU a donné procuration à Madame Hélène POINGT-GASKA.

Absent

Monsieur Lyonel JEANOT est absent.

La séance est ouverte à 20h38.

Monsieur Blaise BOURASSEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D-2021-026

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT – ORDRE DES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – que le nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

D-2021-027 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

A la suite de la démission de Monsieur Jérôme BARANGER, 3^{ème} adjoint, reçue en Préfecture le 3 mars 2021 et acceptée par Monsieur le Préfet en date du 15 mars 2021, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°D-2021-026 que le nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Selon les termes des articles L.2122-7-2 et L.2122-7, l'élection se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue. De plus, l'adjoint est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il a été appelé à succéder.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature.

Monsieur Blaise BOURASSEAU se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
- nombre de bulletins :	21
- bulletins blancs ou nuls :	2
- suffrages exprimés :	19
- majorité absolue :	10

Nombre de voix obtenues :

- Monsieur Blaise BOURASSEAU : 19

Monsieur Blaise BOURASSEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

D-2021-028 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique – de fixer le tableau des effectifs du Conseil Municipal tel que présenté ci-après :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	LAUNAY Jean-Louis	02/11/1963	25/05/2020	989
Premier adjoint	M	ALBERT Philippe	03/03/1964	25/05/2020	989
Deuxième adjoint	Mme	POINGT-GASKA Hélène	21/10/1972	25/05/2020	989
Troisième adjoint	M	BOURASSEAU Blaise	29/06/1958	12/04/2021	989
Quatrième adjoint	Mme	PELTIER Stéphanie	12/11/1972	25/05/2020	989
Cinquième adjoint	M	FONTENEAU Nicolas	06/06/1976	25/05/2020	989
Sixième adjoint	Mme	BERTRAND Lise	01/07/1982	25/05/2020	989

Conseiller municipal	M	BILLEAU Paul	17/01/1948	12/04/2021	989
Conseiller municipal	Mme	BILLAUD Marie-Thérèse	07/11/1957	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	BONHOMME Eric	27/12/1960	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	JADAUD Benoît	27/12/1961	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	BRIDONNEAU Marie-Josèphe	26/10/1964	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	SAMSON Laurence	01/02/1970	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	BIRON Nathalie	31/12/1970	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	VERDON Valérie	30/04/1971	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	VOLONTE Sandra	02/11/1971	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	BORDELAIS Axel	08/07/1977	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	JARNY Emmanuel	21/02/1980	15/03/2020	989
Conseiller municipal	Mme	BOUSSEAU Laëtitia	14/04/1980	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	JEANOT Lyonel	11/08/1980	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	ROY François	27/04/1993	15/03/2020	989
Conseiller municipal	M	GODET Mickaël	09/07/1978	15/03/2020	208
Conseiller municipal	Mme	COUSSEAU Magalie	11/08/1978	15/03/2020	208

D-2021-029

MODIFICATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de supprimer les commissions Tourisme – Animation – Culture et Sports – Loisirs,

Article 2 – de créer une commission Culture – Loisirs – Animation – Sport – Tourisme,

Article 3 – de fixer à 11 maximum le nombre de membres composant chaque commission, hors président, en respectant la représentation proportionnelle du conseil municipal, soit 9 membres pour la liste majoritaire et 2 membres pour la liste minoritaire,

Article 4 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de désigner les membres des commissions communales selon le tableau ci-dessous :

	Jeunesse – aînés – prévention	Urbanisme – projets structurants	Culture – Loisirs – Animations – Sport - Tourisme
1	Stéphanie PELTIER	Blaise BOURASSEAU	Nicolas FONTENEAU
2	Laurence SAMSON	Paul BILLEAU	Lise BERTRAND
3	Lise BERTRAND	Lyonel JEANOT	François ROY
4	Marie-Thérèse BILLAUD	Marie-Josèphe BRIDONNEAU	Laurence SAMSON
5	Marie-Josèphe BRIDONNEAU	Marie-Thérèse BILLAUD	Sandra VOLONTE
6	Laëtitia BOUSSEAU	Benoît JADAUD	Emmanuel JARNY
7	Valérie VERDON	Nathalie BIRON	Eric BONHOMME
8	Blaise BOURASSEAU	Hélène POINGT- GASKA	Axel BORDELAIS
9	Nicolas FONTENEAU	Emmanuel JARNY	Lyonel JEANOT
10	Mickaël GODET	Mickaël GODET	Mickaël GODET
11	Magalie COUSSEAU	Magalie COUSSEAU	Magalie COUSSEAU

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de déclarer élu les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- En qualité de membre titulaire :
 - o Philippe ALBERT,
 - o Blaise BOURASSEAU,
 - o Mickaël GODET,
- En qualité de membre suppléant :
 - o Hélène POINGT-GASKA,
 - o Eric BONHOMME,
 - o Magalie COUSSEAU.

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-032	MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de déclarer élu les membres de la commission d'ouverture des plis :

- En qualité de membre titulaire :
 - o Philippe ALBERT,
 - o Blaise BOURASSEAU,
 - o Mickaël GODET,
- En qualité de membre suppléant :
 - o Hélène POINGT-GASKA,
 - o Eric BONHOMME,
 - o Magalie COUSSEAU.

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-033	MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYDEV
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de désigner les conseillers suivants en tant que représentants de la commune au SyDEV :

- En qualité de membre titulaire :
 - o Blaise BOURASSEAU,
- En qualité de membre suppléant :
 - o Philippe ALBERT,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-034	MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT « E-COLLECTIVITE »
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des bulletins exprimés,

DÉCIDE

Article 1 – de désigner les conseillers suivants en tant que représentants de la commune au syndicat « e-collectivités » :

- En qualité de membre titulaire :
 - o François ROY,

- En qualité de membre suppléant :
 - o Nicolas FONTENEAU,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-035	MARCHE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET VETEMENTS DE TRAVAIL – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes des Epesses, des Herbiers, de Mouchamps, de Saint Paul en Pareds, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail,

Article 2 – de désigner la Communauté de Communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,

Article 3 – que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

Article 4 – de désigner, pour représenter la commune des Epesses au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :

- Membre titulaire : Monsieur Blaise BOURASSEAU,
- Membre suppléant : Monsieur Eric BONHOMME,

Article 5 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

Article 6 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du groupement et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

D-2021-036	AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver le plan de financement révisé suivant :

Aménagement des services techniques			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	24 750,00 €	Région	75 000,00 €
Economiste	9 000,00 €	Etat	112 500,00 €
BET fluides	6 750,00 €	Département	102 500,00 €
BET structure	4 500,00 €	SyDEV	10 000,00 €
Mission SPS	5 000,00 €	Autofinancement	75 000,00 €
Diagnostic amiante	5 000,00 €		
Contrôle technique	5 000,00 €		

Audit énergétique	2 000,00 €		
Mobilier	10 000,00 €		
Travaux	303 000,00 €		
TOTAL GENERAL	375 000,00 €	TOTAL GENERAL	375 000,00 €

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter toute subvention pour les montants maximums prévus par les textes,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-037	REMISE GRACIEUSE DE LOYERS COMMERCIAUX PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19
-------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'exonérer la société « Puyfolaïse de restauration » logée dans un local communal qui n'a eu aucune activité durant la pandémie de covid-19, entre le 17 mars 2020 et le 11 mai 2020, puis entre le 30 octobre 2020 et le 30 novembre 2020,

Article 2 – d'émettre une réduction de titre pour les loyers de mai, juin et juillet 2021,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

D-2021-038	RENOVATION ECLAIRAGE ACCES CAMPING – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
-------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver la convention n°2021.ECL.0173, à conclure avec le SyDEV, relative aux modalités techniques et financières de rénovation de l'éclairage de l'accès à la base de loisirs de la Bretèche,

Article 2 – de fixer le montant maximum des travaux à 19 838,00 € HT, avec un taux de participation de la commune de 50%, soit 9 919,00 € HT,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver la convention n°2021.ECL.0174, à conclure avec le SyDEV, relative aux modalités techniques et financières de rénovation de l'éclairage des espaces verts de la base de loisirs de la Bretèche,

Article 2 – de fixer le montant maximum des travaux à 3 755,00 € HT, avec un taux de participation de la commune de 70%, soit 2 629,00 € HT,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver la réception des travaux du lotissement de la grande Vachonnière,

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer le procès-verbal de réception des travaux,

Article 3 – d'approuver la rétrocession à la commune des éléments suivants :

- les voiries,
- les espaces verts,
- les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable,
- le poste de refoulement,
- le réseau d'éclairage public.

Article 4 – d'intégrer dans le domaine public communal les voiries et espaces publics rétrocédés,

Article 5 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver le Plan Unique Santé Social (PLUSS) de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01.

Le Maire,
Jean-Louis LAUNAY

